



Bail dérogatoire renouvellement

Par **jcreb**, le **08/08/2011** à **19:32**

Bonjour,

Le bail dérogatoire que j'ai fait à mon locataire vient à son terme.

Puis je lui faire un nouveau bail dérogatoire (pas un renouvellement) s'il change le nom de sa société et de gérant. C'est à dire qu'il constitue une nouvelle société.

?Dans l'attente de vous lire, veuillez croire Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Par **mimi493**, le **08/08/2011** à **20:32**

Quel type de bail ?

Si c'est une location vide, la réponse est non, le bail devient un bail de 3 ans classique